



PRÉFET DU NORD

Lille, le 31 juillet 2018

Communiqué de presse

ALERTE SÉCHERESSE SUR L'EST DU DÉPARTEMENT DU NORD : LE PRÉFET RENFORCE LES MESURES D'ÉCONOMIES D'EAU



Depuis le 23 juillet dernier, le département du Nord est placé en vigilance sécheresse, le mois de juillet ayant été marqué, comme les deux mois précédents, par une très faible pluviométrie.

En raison, de la dégradation de la situation de certains cours d'eau et nappes phréatiques, en particulier sur la moitié Est du département, Michel Lalande, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord, a décidé de placer en situation d'alerte les communes des bassins versants :

- de la Sambre,
- de la Scarpe Amont, de la Sensée et de l'Escaut,
- de la Scarpe Aval,
- de la Marque et la Deûle.

Cette décision fait suite au comité technique sécheresse interdépartemental Nord - Pas-de-Calais qui s'est réuni ce 25 juillet.

Dans les communes concernées par l'alerte (cf. annexe), les usages en eau sont réglementés :

- Pour tous, le prélèvement en eau superficielle est interdit sauf autorisation
- Pour les particuliers et les collectivités, les restrictions sont essentiellement des mesures de bon sens visant à économiser fortement l'eau comme, l'interdiction de l'arrosage des pelouses, de remplissage des étangs ou de lavage des voitures en dehors des centres spécialisés qui recyclent l'eau.
- Pour les industriels, l'objectif est de tendre vers une réduction de consommation d'eau de l'ordre de 10 %.
- Pour les agriculteurs, l'arrêté vise des économies d'eau en interdisant l'irrigation pendant les heures chaudes de la journée (de 11h00 à 19h00).

Le respect de ces restrictions et la modération des consommations de tous les usagers, domestiques, industriels et agricoles doit permettre de diminuer les prélèvements dans le milieu naturel, et ainsi de soulager la ressource et de retarder l'éventuel renforcement des restrictions.

Vigilance sécheresse sur le reste du département

Les communes du département du Nord situées sur d'autres bassins versants (Lys, Audomarois, Delta de l'Aa et Yser), restent placées en situation de vigilance pour la ressource superficielle et pour les eaux souterraines.

Chaque citoyen est appelé à être vigilant et à faire preuve de civisme en réduisant les utilisations de l'eau qui ne sont pas indispensables pour éviter de porter atteinte à la ressource, patrimoine commun et bien précieux de tous les usagers.

La préfecture et l'ensemble des services de l'État surveillent la situation avec une attention particulière pour anticiper et éviter les risques de crise.